VENTES A L'ENCAN

Walter H. Cook.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Ilets de Terre de Valeur,

Dans le Troisième District,

No 61,917, Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR WALTER H. COOK encanteur—Bureau 325 rue Baronne, MERCREDI, le 2 mai 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne.

En vertu de et conformément à un jugement lui rendu en cour ouverte le 15 mars 1906, et signé en cour ouverte le 21 mars 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire de la veuve Rosamond Champagne et les mineurs La Fitte, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, les propriétés suivantes à savoir:

Deux certains ilets de terre situés dans le faubourg Washington, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans désignés par les Nos 15 e. 17 d'après un certain plan de N. Ellieux et Cie, ingénieur en chef en date du 8 novembre 1836, déposé dans ces archives de Jules Mosey, notaire. Ledit Ilet No 15 étant borné par les rues St Avid, maintenant Claiborne, St John, maintenant Robertson, Emilie, maintenant Manuel et la propriété appartenant au couvent des Ursulines et consistant de onze lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, mesurant trente et un pieds de face à la rue Emilie par cent vingt pieds de profondeur et le lot No 1, lequel formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant rues Manuel et St John, maintenant rue Robertson, mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie, maintenant rue Manuel par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St John, maintenant rue Robertson, aussi le lot No 11 lequel formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et la rue St Avid, maintenant rue Claiborne, mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie maintenant rue Manuel, par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St Avid, maintenant rue Claiborne.

L'ilet No 17 est borné par les rues Prosper, St Avid, maintenant Claiborne Emilie, maintenant Manuel, et Mathilda, maintenant Joséphine, et consistant de vingt deux lots de terre, Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine, sur cent dix huit pieds de profondeur.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Mathilda maintenant Joséphine, et St Avid, maintenant Claiborne, mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue St St Avid, maintenant Claiborne, et le lot No 11 lequel formant l'encoignure des rues Mathilda maintenant Joséphine, et la rue Prosper, mesurant trente et un pieds un pouce une ligne de face à la rue Mathilda, maintenant Joséphine sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue Prosper, et les lots 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie, maintenant Manuel sur cent vingt pieds de profondeur, et le lot No 12 formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et Prosper, et mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie, maintenant Manuel, sur cent dix huit pieds de profondeur et façade à la rue Prosper et finalement le lot No 22 formant l'encoignure des rues Emilie, maintenant Manuel, et St Avid, maintenant rue Claiborne et mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie maintenant rue Manuel, par cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue St Avid, maintenant rue Claiborne.

Etant la même propriété acquise par Pierre Arambide de Joseph Barthet, par acte pardevant Jules Mosey, notaire, le 23 février 1837, enregistré dans le Bureau des Transfers, 21, folio 438.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année de 1906. Les actes de vente devant être passes pardevant Gabriel Fernandez, Jr. notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

WALTER H. COOK,
Agent de Propriétés Foncières,
325 rue Baronne.

25 mars—25- av 1 8 15 22 29—mai 2

Solomon L. Weil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur et de Choix

POUR RESIDENCE.

Résidence simple à deux étages, No 2234 rue Dryades.

Cottage simple, No 1528 rue Magasin.

Cottage double, Nos 1729-31 rue Première.

Résidence simple à deux étages No 1021 rue Orléans.

Succession de veuve Michel Lazard, (née Levy).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 78,465.

PAR SOLOMON L. WEIL, Encanteur, Bureau No 409 rue Baronne, MERCREDI, le 25 avril 1906, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 et 229 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 78,465 daté le 14 mars 1906, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situé dans le 4me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Jackson et Philip, mesurant 20 pieds 9 1|3 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 123 pieds 7 1|4 de pouces.

Etant le nouveau No municipal 2224 rue Dryades.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Race, Orange et Constance, et mesurant 27 pieds de face à la rue Magasin par une profondeur de 123 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Connu par le nouveau No municipal 1526 rue Magasin.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situé dans le quatrième district de cette ville désigné par le No Huit dans l'ilet borné par les rues Première, Carondelet, Baronne et Philip, sur un plan de C. A. Hodin voyer, daté le 15 mars 1852, lequel lot mesurant 30 pieds de face à la rue Première par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Connu comme les nouveaux Nos municipaux 1729-1731 rue Première.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Bourgogne Rempart et Ste Anne et mesurant 27 pieds de face à la rue Orléans la même largeur dans le fond, par une profondeur de 85 pieds 10 pouces et deux lignes sur la ligne vers la rue Bourgogne, et 85 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue des Remparts, tout en M. A.

Connu comme le nouveau No municipal 1021 rue Orléans.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans après la date, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité 10 pour cent de frais d'avocats. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère, les taxes sur la propriété pour année 1906. L'acquéreur collectant les loyers seulement de la date du passage de l'acte de vente et devant payer pour tous les certificats et les actes de ventes pardevant Emile L. Weil, notaire.

18 mars—18 25—av 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE,

Propriété de Valeur avec petite amélioration du Troisième District,

Coin Royale et Reynes, l'ilet Chartres et Forstall.

Voisinage qui s'améliore rapidement.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 29 mars 1906, dans l'affaire de la succession de Jean Fontan, No 77,385, de ladite Cour, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Six lots de terre dans le troisième district de cette ville, l'ilet un maintenant 119, borné par les rues Moreau, maintenant Chartres, Reynes Cassacalvo, maintenant Royale, et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro De Lisardi maintenant Forstall, lesquels lots sont désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 14 et 15. Les lots 11, 12, 13, 14, 15 mesurant chacun vingt huit (28') pieds un (1") pouce de face à la rue Royale sur une profondeur chacun de cent vingt huit (128') pieds huit (8") pouces et une (1") ligne entre lignes parallèles. Le lot 15 formant l'encoignure des rues Reynes et Royale. Le lot No 10 mesurant vingt huit (28') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Royale sur cent cinquante huit (158') pieds deux (2") pouces et une (1") ligne de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par le défunt Jean Fontan de Honoré Moreau par acte pardevant G. Legardeur, notaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables du Premier District.

Résidence simple à deux étages, 619 rue Race, retirée de la banquette, chemin pour voitures, pavage en briques sur le devant, grande cour, huit belles chambres, hangars et citernes.

Résidence simple à deux étages, bien construite, 725 rue Race, presque vis-à-vis du Parc Annonciation, retirée de la banquette, six chambres en plus, grande pelouse sur le devant.

Résidence simple à deux étages extra grande, 717 rue Race, près du Parc Annonciation, contenant vingt chambres en plus, vestibule dans le centre, retirée de la banquette, joli grillage en fer, cour pavée en briques, pelouse extra grande sur le côté.

Des lignes de cars presque vis-à-vis de ces propriétés, près de là se trouvent églises, écoles et marchés.

MARDI, le 1er mai 1906, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 29 mars 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire des successions de William et Sarah Barnes, No 76,662, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, St Jean Baptiste, Fulton, Religieuse et Robert, étant la moitié Est du lot original No 11 de l'ilet No 21 du plan original du Faubourg Lacourse et mesurant trente et un pieds (31') onze pouces (11") pouces et six lignes et demie (6 1|2"') de face à la rue Race par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds (127') dix pouces (10") et cinq lignes (5"'). Ladite mesure étant toute plus ou moins.

Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 619 rue Race, en cette ville. Etant la même propriété acquise par Mme Sarah Barnes par acte de la succession de M. Martin et als. d'après un acte pardevant J. Bendernagel, notaire de cette ville, le 30 Juin 1887 et enregistré dans le bureau de transferts de cette paroisse dans le livre 126, folio 766.

2° Une certaine portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Chippewa et St Thomas, mesurant vingt neuf (29') pieds six (6") pouces de face à la rue Race sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est une partie du lot [illegible] de terre désigné par le No 7 sur un [illegible] par C. F. Zimple, le 25 février 1835 et fait partie de cet [illegible] même propriété que Edward A. Bryant a acquis de Mme Sarah Barnes, veuve de feu George G. Kirk, par acte passé pardevant William J. Castell, un notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1871, enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 199, folio 644.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par achat de Edward K. Bryant, d'après un acte pardevant P. C. Covellier, ancien notaire en cette ville, le 23 octobre 1871, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 100, folio 319.

Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 725 rue Race.

3° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lacourse, dans l'ilet No 25, borné par les rues Race, Robin, Chippewa et St Thomas, ayant soixante dix neuf (79') pieds, trois (3") pouces, quatre (4"') lignes de face à la rue Race sur une profondeur perpendiculaire de cent quinze (115') pieds, entre lignes parallèles, commençant à une ligne parallèle avec une façade de quatre vingt huit (88') pieds, six (6") pouces à la rue St Thomas, et s'étendant de ladite ligne vers la rue Chippewa, lequel morceau de terre est composé des parties ou portions des lots dans ledit ilet, Nos 4, 5, 6, et 32, agréable à un plan de C. F. Zimple daté le 25 janvier 1833 déposé en l'étude de S. T. Caire, notaire, et lesquelles lots Nos 4, 5 et 6 d'une plus grande étendue que la portion saisie le 31 mars 1904.

Etant la même propriété acquise par William Barnes par acte pardevant D. R. Richard, notaire, le 13 octobre 1856, laquelle dite propriété est désignée par le No municipal 717 rue Race.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en un et deux et trois ans, représentée par des billets à recevoir des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien de vendeur, et portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs. 10 0|0 de dépôt au moment de la vente. Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—avril 1 8 15 22 29—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE DEMEURE

No 2819 rue Banks, entre White et Dupré.

Contenant 4 chambres, avec 2 chambres dans la bâtisse contigue, galerie sur la façade, passage pour voiture et pelouse sur le côté. Jolies résidences aux alentours et à proximité des chars de ceinture Tulane et Canal, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de John Hopper et femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D — No 78,262

MARDI, le 8 mai 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté et signé le 4 avril 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses etc. dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks White Dupré et Palmyra mesurant vingt quatre (24') pieds de face à la rue Banks sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100') pieds et est pris du côté gauche près de la rue Dupré de lots désignés par le numéro cinq sur un devis annexé à un acte de vente par J. A. Kastler et als à Mme S. F. Leroy passé pardevant J. D. Taylor notaire le 4 avril 1905.

Les améliorations comprennent la cottage 2819 rue Banks contenant 4 chambres et citerne, hangar, et deux chambres dans la bâtisse contigue au hangar

Conditions—Comptant, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente l'acte de vente et les taxes sur frais de l'acquéreur pardevant H. L. Lemle Jr notaire

6 avril—6 8 15 22 29—mai 6 8

VENTES A L'ENCAN.

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DU RECEVEUR.
Par Robert G. Guérard, Encanteur.
"ELYSIUM THEATRE"

Devant être vendu à l'enchère publique sur les lieux MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi. *Hommes d'affaires entrepreneurs, gérants* de théâtre, club social et organisation ont maintenant l'occasion d'acquérir un théâtre moderne, complètement équipé, construit en 1903. L'intérieur redécoré cette saison, capacité de siège est de 1367 standing room à peu près 1600, moderne, chauffé en hiver, et rafraichi en été par des éventails électriques

Il sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, sur les lieux et sur la scène dudit "Théâtre Elysium à l'encoignure de l'avenue des Champs Elysées et de la rue Bourgogne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 10 avril 1906 dans l'affaire de F. A. Capdau et autres vs la "Third District Theatre Co. Ltd", No 78,935 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6"') de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Légier, notaire. 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD
Encanteur.

W. L. Hughes avocat
E. A. Saurez, receveur.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession vacante de Eugène Caillard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 79,114—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession vacante de Eugène Caillard, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

21 av—21 25 30

Succession de Maurice J. Fass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,318—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par I. B. Fass, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier, Boatner & Manion, avocats. 13 avril—13 17 22

Succession de Maximilian Hambacher et Mme Christina Nies, veuve de Philip Haag, et femme décédée de Maximilian Hambacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 78,406 et 76,014 consolidée — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Vesta Williams, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. *Rixford Lincoln, avocat.*

19 avril—19 23 28

Succession de Mme Eloise Reuster Rand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,415—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par *George W. Young, exécuteur* testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Frank McGloin, avocat

19 avril—19 23 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Isaac L. Lyons vs Jesse R. Hewitt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 25,039—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division A je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local No 204 rue Camp coin Common, Bâtisse Wells Fargo, Chambre 207 et 208 dans le premier district de cette ville MARDI, le 1er jour de mai 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir Une chaise de barbier miroir, screen, 1 lot de chaises, tables etc. saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau—Conditions—Comptant WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Benjamin Ory avocat pour le demandeur

20 avril—20 26—mai 1

VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

Vente de Propriété Abandonnée,

Sous l'acte 32 de 1904.

Par l'ordre du Bureau des Commissaires du Département de la Police, je vendrai

Samedi, le 21 avril, à 10 heures du matin,

à la Station du "Police Patrol", Bâtisse de la Cour Criminelle—

Un lot de vêtements, fusils, revolvers, bijouterie couteaux, etc.

Conditions—Comptant. Sans limite.

W. R. METZLER,
Encanteur.

CHAS DONNAUD,
Secrétaire-Trésorier.
8 avril—8 15 17 20 21

Morgan & Metzler

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de Valeur dans le Troisième District.

Succession de Edward Filleul—No 75,848—Cour Civile de District—Division A—Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, daté et signé le 2 avril 1906 et adressé à Morgan & Metzler, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, *MARDI, le 8 mai*, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Désiré, Girod, maintenant Villeré, et St Jean Baptiste, maintenant Robertson, désignés par les Nos un, deux et trois sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, daté le 13 janvier 1840 et déposé en l'étude de L. Kaney, notaire. Lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun trente huit pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt pieds huit pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente *pardevant Robert Légier, notaire, aux frais* de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication

Walter L. Gleason avocat.

MORGAN & METZLER.
Encanteurs, 331 rue Carondelet.
5 avril—5 8 15 22—mai 6 8

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Roussel.

No 78,292—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau et Bourse 239 rue Bourbon, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Indépendante de Huard, No 233 rue Bourbon, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, *juge de la Cour Civile* de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté Nouvelle-Orléans, le 12 avril 1906, rendu dans l'affaire de la ci-dessus intitulée et numérotée succession et pour son compte, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet *No 1023, borné par les rues Mandeville*, Grant (autrefois Galvez) Célestine (maintenant Johnson) et Marigny, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant William J. Fermente, notaire.

AUG. HUARD,
Encanteur indépendant.

Albert Voorhies, avocat.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Darmana.

ILET DE VALEUR

Dans le Troisième District.

Borné par les rues Abondance, Trésor, St Antoine et Bagatelle,

Comprenant dix sept lots, maintenant usité pour une laiterie.

Devant être vendu en entier.

A L'ENCAN à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225, 227, 229 rue Baronne:

MERCREDI, LE 2 MAI A MIDI.

Pour le compte de Brady Moulin.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune—Meyer Eiseman, encanteur. Sent et en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 63,806, intitulée Succession de *Louis Darmana, signé le 21 mars* 1906, et ordonné à T. J. Brady, encanteur, nous offrirons de vendre, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 227, 229 rue Baronne, MERCREDI, le 2 mai 1906, à *midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:*

Le lot No 1 mesurant trente pieds et un pouce de face à la rue Bagatelle sur cent pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et formant l'encoignure des rues Bagatelle *et Trésor.*

Le lot No 2 mesurant trente pieds de face à la rue Bagatelle et est contigu au lot No 1 et mesurant cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 3 mesurant quatre pieds et quatre pouces de face à la rue Bagatelle sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 2, et quatre vingt dix pieds sur la ligne le divisant de la ligne réelle du lot No 4, et quatre vingt dix pieds sur la ligne du lot No 17, ledit lot étant irrégulier en forme.

Le lot No 4 mesurant onze pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Abondance sur cent cinquante pieds et un pouce sur la ligne le divisant du *lot No 5, et cent dix pieds* neuf pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Bagatelle, et quatre vingt quatre pieds huit pouces et neuf lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 5 mesurant vingt six pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Abondance par cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Abondance et St Antoine, mesurant trente pieds un pouce de face à la rue St Antoine par cent pieds de profondeur et façade à la rue Abondance, et cent pieds sur la ligne le divisant du No 7.

Les lots 7 à 14 inclusivement mesurant chacun trente pieds de face à la rue St Antoine par cent pieds de profondeur chacun entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant l'encoignure des rues St Antoine et Trésor, et mesurant trente pieds *et un pouce de face à la rue St Antoine* par une profondeur et façade de cent pieds à la rue Trésor et une profondeur égale sur la ligne le divisant du lot No 14.

Les lots Nos 16 et 17 sont contigu et mesurant chacun vingt six pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Trésor par cent cinquante pieds et un pouce de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en 1 et 2 ans, représenté par billets portant intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes dues et *exigibles en 1906* en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habans, notaire. 10 0|0 de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS,
Encanteurs 712 rue Commune,
Bureau l'Hôtel St Charles.

1 av—1 8 15 22 29—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement d'affaire et Résidence, 3339-3341 rue Rempart.

A l'encoignure de la rue *Désiré*.

Cottage double 3408-3410 rue St Claude, entre les rues Désiré et Elmire.

Cottage simple 1039 rue Indépendance, entre les rues Rempart et St Claude.

Deux lots, rue Mandeville entre les rues Derbigny et Roman, ilet rue Marigny.

Cottage double 1735-1739 rue Mandeville, à l'encoignure de la rue Roman, ilet rue Marigny et Espagne.

Trois lots à Algier, rue Farragut, entre les rues de Armas et Newton.

161 96|100 acres avec toutes les améliorations qui s'y trouvent près de Covington sur la rivière Bogue-Falaya.

MARDI, le 15 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Charlotte Buttenuth et al vs Mary Buttenuth et als.

No 78,732—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

PAR CARRERE ET KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—*MARDI*, le 15 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 mars 1906 et signé le 5 avril 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 350 borné par les rues N. Rempart, St Claude, Piété et Désiré, mesurant trente pieds de face à la rue N. Rempart sur cent six pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue Désiré, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignées par les Nos 3339-3341 rue N. Rempart.

Les améliorations comprennent une bâtisse simple en bois à un étage, *couverte en* ardoises, comprenant magasin, cinq chambres et cour dans la cour est l'entrepôt, citerne, etc., louée $24 par mois.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet 359 borné par les rues St Claude, Désiré, Elmire et N. Rempart, désigné par le No 15, et mesurant trente pieds de face à la rue St Claude sur cent trente et un pieds et trois pouces de profondeur et commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues St Claude et Désiré, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, désignées par les Nos 3408-3410 rue St Claude.

Les améliorations comprenant une bâtisse double retirée à un *étage en bois, contenant* trois chambres, deux citernes, hangar, etc., de chaque côté louée pour $16.

Troisièmement — Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 356, borné par les rues Indépendance, Pauline, N. Rempart et St Claude, lequel lot est désigné par le No 4 sur un plan annexé à un acte de A. Ducatel daté le 22 novembre 1847, et mesurant trente pieds de face à la rue Indépendance par quatre vingt quinze pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois à un étage, connu comme le No 1039 rue Indépendance et contenant trois chambres, *cuisine, allée pour voiture, écurie*, citerne, grande cour et etc., loué $8.00.

Quatrièmement—Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 775 borné par les rues Mandeville, Roman (autrefois Solidelle), Derbigny (autrefois Prosper) et Marigny, lesquels lots mesurant chacun trente deux pieds de face à rue Mandeville par cent vingt deux pieds dix pouces et six lines de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Cinquièmement—Une portion de terre située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 776 borné par les rues Mandeville, Roman, anciennement Solidelle Derbigny, anciennement Prosper, et Espagne, laquelle *portion de terre mesurant soixante pieds de* face à la rue Mandeville sur quarante six pieds de profondeur et face à la rue Roman, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, contenant deux chambres, cour, etc., de chaque côté; dans la cour est citerne, etc., et louée $9.50 par mois. Les améliorations ici connues comme les Nos 1735-39 rue Mandeville.

Sixièmement—Trois certains lots de terre, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans le fond de la Station Navale des Etats Unis, dans l'ilet borné par les rues Newton, Farragut et De Armas, et la ligne de la *propriété autrefois de Gustave Kohn*, lesquels lots sont désignés par les Nos 21, 22 et 23 du bloc 1, sur un plan annexé à un acte de C. G. Rebentisch, notaire, daté le 29 juillet 1904 et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue *Farragut*, la même largeur dans le fond sur la ligne de la propriété, autrefois de Gustave Kohn, et 118 pieds de profondeur; le lot 23 commençant à une distance de cinquante pieds de l'encoignure des rues De Armas et Farragut.

Septièmement — Une certaine portion de terre située dans la paroisse de St Tammany, étant le quart sud ouest du quart sud ouest de la section six (6) comté six (6) sud de la rangée onze (11) est, contenant quarante (40) acres, et la moitié sud du quart sud-est de la section un, comté six (6) sud de la rangée dix (10) est, contenant 81 1|2|100 acres; et le quart nord est du quart sud-est de la section un (1) comté six (6), sud de la rangée dix (10) est contenant *40 84|100 acres*, acheté de H. J. Smith, par acte de W. R. Warrer recorder pour St Tammany, daté le 14 oct, 1895. Reg. C. Bk. R. p. 218.

Termes et conditions—Une moitié ou plus *comptant; la balance en un ou un et deux ans* de crédit, à l'option de l'acquéreur, représenté par des billets portant sept pour cent d'intérêt par an de la date del'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale à l'acquéreur, devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente, les acquéreurs assumant de payer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication *les taxes d'Etat et de ville de 1906*, et de déposer avec l'encanteur du jour cent en partie du paiement du prix au moment de l'adjudication; les acquéreurs ne devant avoir droit a